

Extrait du Comité Local des Pêches - Le Guilvinec

<http://www.comitedespeches-guilvinec.fr>

# Natura 2000, et de quatre

- Environnement - Natura 2000 en mer - Actualités -

Date de mise en ligne : mardi 13 octobre 2009

---

**Comité Local des Pêches - Le Guilvinec**

---

Le Comité des pêches maritimes et des élevages marins est dorénavant directement concerné par quatre zones Natura 2000 : par ordre chronologique d'activation nous avons celle de l'archipel des Glénan dont l'opérateur est la mairie de Fouesnant, celle de la Baie d'Audierne, celle purement maritime des Roches de Penmarc'h, dont le Comité des pêches est l'opérateur, et celle des rivières de Pont l'Abbé et de l'Odet. Pour être complet il faudrait rajouter le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Odet et celui, en gestation, des rivières de Pont l'Abbé et du Goyen.



### **Arrêté zone Natura 2000 Pont-l'Abbé et Odet**

Le Comité de pilotage (COFIL) de la zone Pont-l'Abbé-Odet s'est réuni le 13 octobre en matinée à la Préfecture du Finistère pour son installation officielle, la désignation de son président et de l'opérateur chargé de l'élaboration du document d'objectifs du site (DOCOB). Sur proposition des cinq mairies concernées (Pont-l'Abbé, Plomelin, Combrit, Ile Tudy, Monsieur Yves Canevet adjoint au maire de Pont-l'Abbé a été désigné président du COFIL et l'opérateur sera la mairie de Pont-l'Abbé.

Cette zone Natura 2000 n'est concernée que par la directive oiseaux (1979). Cela se traduit par la mise en place d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS) qui couvre une bonne partie de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé et une partie spécifique de l'estuaire de l'Odet, l'Anse de Combrit. On peut s'étonner que la directive habitat (1992) qui se traduit par une Zone de Conservation Spéciale (ZCS), ne soit pas mise en place, car certains habitats et certaines espèces de poissons ou de bivalves qui dépendent de ces habitats, ont toute leur importance dans ces estuaires très "maritimes".



### **ZPS rivière de Pont-l'Abbé et Odet**